

Pour des États Généraux de l'écologie en Bretagne, vers la construction d'un archipel de l'écologie politique

Quelques mois après le choc de la pandémie, la vie reprend son cours habituel au fil du déconfinement, c'est à dire sa course habituelle à la croissance, après ce « terrible moment de décroissance » qui a permis à la nature de respirer un peu. Beaucoup de promesses ont pourtant été proclamées solennellement par le chef de l'État mais concrètement, il ne se passe rien du côté de l'assemblée en faveur des services publics, du climat, des inégalités, des transitions...

En tant qu'écologistes, nous avons évidemment la conscience de l'urgence et nous pourrions être tentés d'ouvrir toutes grandes les portes d'une maison commune à tous les partenaires politiques, associatifs, syndicaux, citoyens qui accepteraient une cogestion des politiques publiques pour davantage d'écologie dans notre pays, nos régions, nos communes...

Le moment est déterminant : ainsi de nos alliances dépendent la rupture et l'émancipation vis-à-vis d'un système reposant sur la croissance économique ou sa continuité. Certes nous devons rassembler mais pas pour repeindre en vert l'industrialisation, la surproduction, le gaspillage et l'extractivisme avec des sociaux démocrates qui ont peur d'imaginer la « métamorphose », la sortie des énergies carbonées et le renforcement des solidarités.

Notre archipel existe, mais il manque de liens : ce sont les milliers de personnes qui s'engagent concrètement dans leur métier, leur vie quotidienne, leurs activités associatives, syndicales, leur militantisme **en faveur d'une écologie de rupture et d'émancipation**. Il nous faut converger, aller vers l'ensemble des organisations qui acceptent la perspective d'un « ralentissement » économique, d'un renouveau social, démocratique et institutionnel et se rassembler au sein d'un **« archipel de l'écologie politique »** qui permettra des regroupements ponctuels, sur projet (campagne et actions communes, séquences électorales)

Afin de concrétiser ce projet d'archipel, EELV Bretagne doit s'engager sans tarder à initier et à participer à toutes les initiatives en faveur du changement. Dès l'automne, un appel sera lancé pour des États généraux de l'écologie politique. Ces événements dans chacun de nos « pays » ou « biorégions », définiront des programmes d'actions biorégionales et régionales reposant sur **des principes partagés : sobriété, adaptation et résilience, justice sociale, reconquête de la biodiversité, participation citoyenne et formation**.

– Principe de sobriété :

Pour une rupture avec le modèle productiviste et consumériste qui détruit les conditions de vie sur Terre, il s'agit de s'engager à réduire l'usage des énergies fossiles, l'usage des matières premières, des sols, l'usage numérique. Les politiques publiques en réponse à la crise économique doivent accompagner les entreprises dans la transition, l'utilité sociale des productions, dans l'innovation low tech, la relocalisation, le passage à un autre mode de consommation (moins de quantité, plus de qualité, moins de gaspillage), soutien aux projets de territoires engagés dans la transition écologique et sociale.

– Principes d'adaptation et de résilience :

Le changement climatique a déjà des effets et des conséquences en Bretagne : sécheresse, chute de la biodiversité, changement du milieu marin et la crise sanitaire liée au virus Covid-19 révèle les défaillances du système et annonce une crise grave économique.

Au-delà de nos engagements pour l'atténuation, nous devons préparer l'adaptation et notre capacité à résister aux bouleversements et aux chocs passés et à venir. Cela passe par la nécessité de renforcer notre résilience : Relocaliser les productions, réduire les flux de matière et d'énergie sans recours au nucléaire ou aux fossiles, s'appuyer sur de nouveaux indicateurs de prospérité, encadrer le marché selon des critères écologiques et sociaux,

protéger toutes les espèces du vivant, réduire le temps de travail, garantir un revenu pour tous (universel, salaire à vie..), favoriser la diversité.

- en privilégiant la souveraineté alimentaire : métamorphose indispensable pour la Bretagne qui doit en s'appuyant sur sa culture et son savoir faire passer d'une région "spécialisée" dans la production de nourriture à vocation exportatrice à une région de polycultures et élevage complémentaire des autres régions. Dès à présent, il faut former les jeunes aux techniques de l'agro-écologie et soutenir les projets intensifs en emplois et autonomes.

- en militant pour la sécurité sociale alimentaire avec les CIVAM et le réseau salariat : il s'agit de délivrer à chaque personne un bon d'achat pour acheter de la nourriture au sein d'un réseau de producteurs engagés dans la transition. Le budget dédié serait intégré dans le régime général de la Sécurité sociale.

- en réhabilitant l'artisanat, les petites fabriques dans les quartiers, en menant une réflexion sur la transition dans l'industrie régionale (énergies renouvelables, bâtiment, textile, mobilier, fabrique de vélos, d'hippomobiles, imprimeries, machines low-tech, activités maritimes (énergie et construction navale)....), en soutenant les éco-lieux, les fablabs

- en redessinant notre organisation territoriale à l'échelle d'éco-régions ou **biorégions**. La biorégion correspondant à un territoire au sein duquel les politiques s'organisent en intégrant l'interdépendance entre activités humaines et nature et où la communauté humaine se constitue par la coopération, la créativité et la participation à des activités réparatrices. **En dé-métroplisant la région, en recherchant l'équilibre entre efficience et résilience, la coopération plutôt que la compétitivité entre les territoires.**

- en s'appuyant sur les identités, les cultures et les langues régionales pour faciliter cette nouvelle façon de vivre sur des territoires différents, complémentaires et accueillants vis-à-vis des migrants, des réfugiés
- en sanctuarisant les biens communs de l'humanité et en développant nos services publics : santé, transports, énergie, logement, eau, éducation, culture, associations, ESS
 - en réorientant la mobilité des humains et des marchandises vers les moyens de transports doux, la marche à pied, la bicyclette, la traction animale, le rail et les voies d'eau
- en questionnant le droit de propriété : foncier agricole, droit d'usage des outils de production (comme les personnels détiennent le droit d'usage des lieux d'éducation et de formation, des administrations, des hôpitaux, nous pouvons défendre le droit d'usage des terres et des fabriques ou ateliers de productions et la réorganisation de la production en entités coopératives)

Principe de justice sociale : égalité, autonomie, solidarité, responsabilité

- autonomie : liberté de faire et maîtriser ce que l'on fait. (expérience des ZAD, de l'auto organisation des communauté des biorégions), défense des droits fondamentaux de la personne et des libertés individuelles
- solidarité comme affirmation de l'égalité en droit et en dignité ; chacun doit être en permanence remis en position de vivre une vie digne et autonome. Rationnement comme principe d'égalité des citoyens et de lutte contre le dépassement écologique (overshoot). Droits à l'alimentation, au logement, aux biens communs, à la santé, au travail, au soin, à un revenu. Parité femme / homme
- Nouvelles solidarités intra et inter espèces : notre rapport au vivant humain et non humain est à reconsidérer de fond en comble. Il s'agit de réapprendre notre interdépendance entre humains, peuples, communautés et milieux biotiques. Le réchauffement climatique et ses conséquences sur la biodiversité n'ont pas de frontière, les politiques internationales doivent être pensées par le prisme de l'interdépendance des communautés humaines.

- Responsabilité : capacité et devoir d'appréhender les conséquences de certains de nos actes, qui peuvent se révéler nuisibles à d'autres humains ou à d'autres êtres vivants, plus tard, plus loin. Instances du futur. Mesure de l'impact carbone des politiques publiques. Lutte contre les discriminations.

Principe de reconquête de la biodiversité :

Alors que notre époque est marquée par un véritable effondrement de la biodiversité, ce printemps 2020 a placé l'humanité entière face à ses responsabilités dans la dégradation de l'écosphère. La pandémie en imposant l'arrêt des activités humaines a permis à la nature de se restaurer un peu....Nous devons en tirer les enseignements et proposer des engagements de transformation et d'action pour que la nature et les humains vivent en solidarité et complémentarité.

Pour favoriser cette reconquête :

- Engager des politiques publiques « à biodiversité positive », ou à minima vers une neutralité « zéro perte », définir des objectifs et des indicateurs de résultats, coordonner tous les acteurs de l'action publique et de la société civile, intégrer les objectifs de biodiversité et les solutions fondées sur la nature dans les principales politiques sectorielles (énergie et climat, agriculture et forêt, urbanisme et aménagement, plans climat-air-énergie)
- Protéger et restaurer durablement les milieux (solidarité écologique, réparation du préjudice écologique, principe pollueur/payeur, trame verte et bleue)
- Réparer les territoires : restauration de la qualité des sols, de l'eau, de l'air, de la mer, des forêts, aller vers le zéro déchet.
- Sensibiliser, former et mobiliser tous les citoyens et acteurs
- Améliorer les savoirs et les savoir-faire (inventaires de la biodiversité généralisés, comité régional de la biodiversité, indicateurs pertinents d'état et d'évolution de la biodiversité mis à jour, réseaux d'observation soutenus et coordonnés, formations aux métiers de la reconstruction des lieux, de l'économie circulaire vertueuse)
- Assurer un accès équitable au patrimoine naturel et lutter contre les inégalités d'accès aux aménités naturelles. C'est un enjeu de justice sociale, de santé publique et de qualité de cadre de vie. Concept de « santé globale » (santé des humains, des animaux et plantes «domestiques » et des écosystèmes).
- assurer l'accès à une culture scientifique de la biodiversité – savoir reconnaître des plantes, des chants d'oiseaux – pour en profiter pleinement,

Principe de démocratie permanente, délibérative et formative

Aucun changement profond ne peut être envisagé dans le cadre de nos institutions actuelles. Chacun-e doit participer à la définition du nouveau cadre commun. La démocratie représentative ne suffit pas. De nouvelles règles démocratiques doivent permettre l'implication et la formation de chaque citoyen-ne.

- Des moyens doivent être attribués pour développer l'éducation à la relation à la nature et au vivant, l'éducation populaire, organiser des assises, des conventions de citoyens, multiplier les outils et instances pour que chacun-e puisse participer au mouvement de la transition, soutenir la recherche publique notamment dans les domaines de la santé et des technologies low-tech, former massivement pour les nouveaux métiers.

Motion :

ELV Bretagne s'engage à rassembler, autour de ces principes, et au cours d'une séquence d'États généraux de l'écologie dans les territoires, un ensemble d'acteurs politiques, associatifs, syndicaux, citoyens-nes, dans le but de construire « l'archipel de l'écologie politique » et d'élaborer ensemble, des objectifs et des actions à intégrer dans leurs activités militantes, professionnelles, citoyennes et dans les politiques régionales et municipales reposant sur les principes énoncés.

Tous les groupes locaux sont invités à proposer des événements dès cet automne, à s'organiser pour retranscrire les débats, transmettre les Actes et les programmes issus de ces événements à l'instance régionale. Le CPR s'engage à coordonner ces événements, en faire une synthèse et travailler avec les acteurs à l'élaboration d'une Charte régionale de l'archipel politique.

Signataires :

Glenn André - Serge Borvon - Yves Cochet - Jeannick Deltour – Michel Forget – Laetitia Jouno - Nathanaël Legeard - Jean-Paul Le Pohon – Emmanuel Perraud - Marie-Claire Pastori – Michèle Pernès – Martine Petit - Lisianne Rault